

Mont-sur-Rolle, le 30 novembre 2020

Direction générale du territoire
et du logement
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

Par courriel

Consultation sur le Plan Directeur Cantonal - Adaptation 4ter

Madame, Monsieur

Nous accusons réception de la consultation visée en titre et vous remercions de l'avoir adressée à notre Association.

Nous saluons tout d'abord les nombreux allègements et simplifications apportés au texte existant, qui facilitent nettement sa lecture.

Nous vous communiquons nos déterminations au sujet des différentes mesures qui ont été modifiées dans le cadre de cette adaptation 4ter.

1.- Mesure A23 - Mobilité douce

Globalement, nous approuvons cette mesure. Nous relevons toutefois que l'amélioration des moyens et des surfaces mis à disposition de la mobilité douce ne doivent pas péjorer les autres moyens de transport individuels pour les personnes qui en ont besoin.

D'autre part, nous estimons qu'une certaine coordination pourrait être recherchée avec des instances comme la Commission Consultative de Circulation (CCC) et Unisanté, dont les décisions peuvent également avoir un impact sur la mobilité douce.

2.- Mesure B44 - infrastructures publiques

Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler au sujet de cette mesure que nous approuvons.

3.- Ligne d'action D1 - Faciliter l'accueil des entreprises et soutenir le tissu économique existant

Nous approuvons cette modification et saluons le rôle donné aux communes au niveau local quant à la gestion opérationnelle des zones d'activité en coordination avec les structures régionales.

4.- Mesure D11 - Pôles de développement

Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler au sujet de cette mesure que nous approuvons.

5.- Mesure D12 - Zones d'activité

Nous estimons que la création ou l'extension de zones d'activité locales devraient également être possibles, afin de favoriser l'installation de nouvelles entreprises et non seulement de maintenir ou d'agrandir des entreprises existantes.

Ce développement des zones d'activité locales devrait même être stimulé, tout comme les zones régionales, les petites entreprises qui s'installent dans ce type de zones constituant un élément essentiel du tissu économique vaudois.

Si ces demandes ne sont pas prises en compte, l'autonomie communale en aménagement du territoire est quasi nulle.

6.- Mesure E12 - Parcs régionaux et autres parcs

Nous approuvons cette mesure et saluons l'intégration de Corbeyrier (une de nos communes membres) à l'association du parc naturel Gruyère Pays-d'Enhaut.

7.- Mesure E25 - Rives de lacs

Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler au sujet de cette mesure que nous approuvons.

8.- Mesure F12 Surfaces d'assolement

Nous avons pris note du fait que le contingent fédéral de surfaces d'assolement s'élève à 75'800 ha. Nous nous vous prions de nous faire savoir de quelles surfaces d'assolement dispose effectivement notre Canton à l'heure actuelle.

Par ailleurs, nous estimons qu'une plus grande souplesse devrait être introduite dans la gestion de ces surfaces, notamment quand leur exploitation agricole n'est pas effective pour différentes raisons (mauvaise qualité du terrain, situation inadéquate ou trop petite taille).

9.- Mesure F42 - Déchets

Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler au sujet de cette mesure que nous approuvons.

10.- Mesure F45 - Eaux usées et eaux claires

Nous approuvons cette mesure et saluons notamment les mesures techniques prévues, afin de limiter l'imperméabilisation des sols, lesquelles répondent à un réel besoin.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Association de Communes Vaudoises
AdCV



Le Président
Michel Buttin



Le Secrétaire général
Siegfried Chemouny